Dossier de présentation

Maison médicale Humilis a.s.b.l.

Siège social : Avenue Albert MAHIELS n° 6, 4020 LIEGE
Tél : 04/ 344 58 40
Site web : www.mmhumilis.be

1. Introduction

Au départ, il y a une petite femme qui a quitté la ville aux sept collines pour l'Athènes du Nord afin de faire des études de médecine. Dans la cité ardente, après un bref passage à Kinkempois à côté d'Angleur, au pied de la colline du Sart-Tilman, elle séjourne pendant de nombreuses années dans le quartier des Vennes. Au fil des années, la médecine est devenue sa première passion et elle décide de s'installer dans le quartier des Vennes pour la pratiquer. Avant la fin de ses études, la petite liégeoise a fait la rencontre des maisons médicales dont elle a été séduite par les valeurs et le mode de fonctionnement pour répondre aux besoins par l'offre de soins de santé primaires de qualité accessibles à tous.

L'attachement de la doctoresse à son quartier n'est pas la seule raison qui motive son choix d'implantation professionnel en août 2010 : la maison médicale la plus proche dans ce quartier est saturée et ferme très régulièrement ses inscriptions. De surcroît, les quartiers très proches autour de l'Avenue Albert Mahiels à savoir Angleur, Kinkempois, Sclessin, Chênée, Vaux-sous-Chèvremont, Grivegnée, sont mal desservis en services de santé intégrés et accessibles à tous, faute de maison médicale à proximité immédiate. L'avenue Albert Mahiels est située dans une des zones « Impulséo » de l'INAMI - zones d'action positive de la médecine générale.

En face de la Maison Médicale HUMILIS

L'Avenue Albert Mahiels

Dès l'acquisition de l'immeuble en août 2010, des travaux de rénovation ont été réalisés afin d'offrir un environnement de travail agréable, sain, écologique, avec des locaux fonctionnels pour la maison médicale. L'aménagement des locaux a aussi tenu compte de la volonté d'offrir au patient un accueil rassurant, des espaces de promotion de la santé et d'informations diverses sur la santé.

La première réunion d'équipe autour du projet de la maison médicale Humilis a.s.b.l. a eu lieu le 10 juin 2016, à son siège social. L'équipe, encore en construction, est composée d'une médecin généraliste, une logisticienne et administrative, un comptable, trois accueillant(e)s, un kinésithérapeute, et deux infirmiers dont une spécialisée en santé communautaire.

2. Notre projet

Notre projet s'inspire du modèle des maisons médicales de la Fédération des maisons médicales et des collectifs de santé francophones de Belgique. Notre équipe souhaite organiser et offrir des soins de santé primaires, de qualité, intégrés (préventifs, curatifs, palliatifs), continus, globaux (en tenant aussi compte des aspects psychologiques, sociaux et culturels des patients), transdisciplinaires, accessibles à tous, par une équipe de travailleurs partageant des valeurs communes, notamment en ce qui concerne la solidarité, la justice sociale, le respect de l'autre et de l'autonomie de chaque personne et en particulier du patient. Outre la promotion des actions de santé publique dans la collectivité, en collaboration avec les réseaux locaux, nous souhaitons aussi promouvoir la coopération entre les peuples de différents pays et continents autour de l'organisation des soins de santé primaires de haute qualité, accessibles et s'enrichir des échanges de connaissances et d'expériences des divers terrains. Nous avons fait le choix du fonctionnement dans le cadre d'une autogestion participative et responsable où l'usager est aussi invité à se faire représenter à la table des décideurs. A travers nos actions, le libre choix du patient, le secret médical, l'indépendance morale et politique de ses membres seront toujours garantis.

3. Nos valeurs

Nous adhérons à la charte des valeurs du mouvement des maisons médicales, publiée par la Fédération des maisons médicales et des collectifs de santé francophones de Belgique.

A travers notre activité professionnelle, mais aussi dans notre mode d'organisation au sein de notre maison médicale, nous prônons un certain nombre de valeurs auxquelles nous sommes fortement attachés et nous essayons d'en inspirer notre pratique de tous les jours.

3.1. La solidarité

Elle sous-entend à la fois une conscience de vivre en société, où chaque individu est un maillon d'une longue chaîne, et la notion d'aide mutuelle que nous voulons le plus possible équitable. La solidarité ne doit pas se limiter à nos quartiers, à notre pays, elle doit s'ouvrir au-delà de nos frontières et de notre hémisphère, par un meilleur partage des ressources et des connaissances, et par la mise en place d'initiatives citoyennes tournées vers les pays moins favorisés. Dans nos maisons médicales, la solidarité doit se jouer à tous les niveaux, entre les usagers, entre les professionnels, entre les usagers et les professionnels, entre maisons médicales et avec d'autres associations partenaires. Une vraie solidarité, comme celle qui est à la base de notre système de sécurité sociale, joue un rôle essentiel dans l'accessibilité, dans le domaine des soins de santé en général et dans nos maisons médicales en particulier.

La solidarité à la maison médicale Humilis a.s.b.l. se traduit entre-autres par le choix que nous faisons du forfait comme mode de financement, ce qui permettra aussi de maximaliser l'accessibilité financière pour les patients.

3.2. La justice sociale, basée sur un principe d'équité

Que chacun reçoive selon ses besoins - besoins définis socialement : avoir un logement et des moyens de subsistance décents ainsi qu'avoir accès à l'éducation, au travail, aux soins de santé et à la justice - et contribue selon ses capacités, en jouant un rôle le plus valorisant possible et en complémentarité du rôle des autres. Tout autant que la solidarité, la justice sociale favorise l'accessibilité aux soins.

3.3. Le respect de l'altérité

Nous accueillons et nous nous enrichissons des différences sans jugement de valeur, ni préjugé. Nous prônons la construction d'une société qui reconnaisse et intègre les différences.

3.4. L'autonomie

Comprise comme la possibilité de chaque être humain de décider de son histoire et de son devenir, dans sa situation d'être social, c'est-à-dire limité et enrichi par l'existence des autres, desquels il se doit aussi de respecter l'autonomie. Elle est la condition du développement et de l'épanouissement de chaque personne en relation avec les autres. Elle est garante de son statut de sujet et de citoyen dans une société démocratique.

L'autonomie à la maison médicale Humilis a.s.b.l. s'intéresse donc au patient, à l'équipe, et à chacun des travailleurs. Elle vise le bien-être et l'épanouissement de chaque personne, en relation avec les autres.

Pour le patient :

- Être à l'écoute de ses besoins ou demandes, soutenir et développer ses aptitudes personnelles afin de le responsabiliser comme étant décideur de sa santé et de son devenir.
- Lui offrir les informations adéquates pour une bonne connaissance des facteurs déterminants de la santé, de ses pathologies et des traitements existants, de ses droits et de ses devoirs, afin qu'il puisse prendre part de façon éclairée à la codécision participative et à leur mise en œuvre individuelle ou collective.
- Inviter le représentant élu de l'association des patients à l'assemblée générale de l'A.S.B.L. avec voix délibérative.

Pour le travailleur :

- Respecter les compétences de chaque professionnel sans aucune organisation hiérarchique entre les entre les différents travailleurs.
- Encourager et valoriser l'engagement et la participation responsable de chaque travailleur dans la mise en application pratique de notre projet, en organisant la prise des décisions concernant la gestion et le fonctionnement général de l'A.S.B.L. de manière collective.

- Pratiquer une autogestion dans laquelle tout travailleur participe à la gestion démocratique de l'A.S.B.L. et chaque travailleur effectif bénéficie d'un pouvoir de décision supplémentaire proportionnel à son temps de travail effectif ou à son engagement personnel bénévole effectif dans le projet de la maison médicale Humilis.

4. Lieu d'implantation

4.1. Localisation géographique

C'est dans le quartier des Vennes à Liège que s'implante la maison médicale Humilis. Un accès facile (dans la limite d'un rayon de 5km) a été un des critères privilégiés pour déterminer le territoire de la maison médicale, illustré sur la carte ci-dessous.

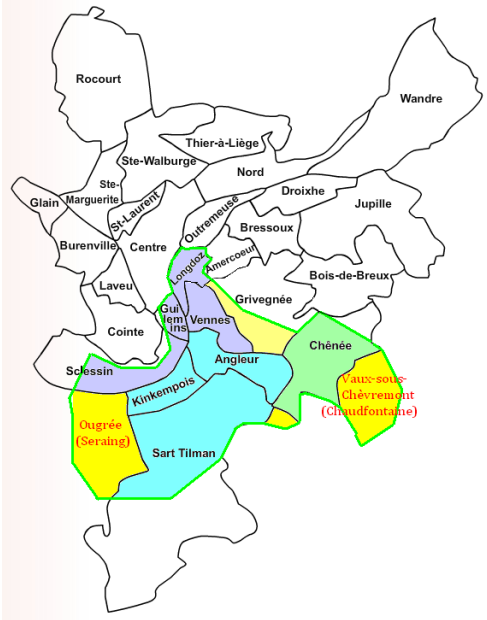

La maison médicale exercera donc ses activités au sein de la commune de Liège principalement, dans les quartiers Vennes, Longdoz, Guillemins, Angleur, Kinkempois, Chênée, ainsi que dans le bas de Grivegnée, le Val Benoît à Sclessin, et le bas du Sart-Tilman. Quelques morceaux de territoires extérieurs à la commune de Liège feront également partie de la zone géographique, à savoir Ougrée (commune de Seraing) et le bas du village de Vaux-sous-Chèvremont (Chaudfontaine).

4.2. Accessibilité

La maison médicale Humilis se trouve au point de rencontre de plusieurs lignes d'autobus, à un carrefour routier très facilement accessible, en face de l'église Saint Vincent de Liège.

L'arrêt de bus « Eglise St Vincent », en face de la maison médicale, est sur le trajet de plusieurs lignes:

- **4** Boucle urbaine de Liège
- **26** Liège - Angleur - Streupas / Belle-Ile / Chênée
- **31** Liège - Chênée - Chaudfontaine - Trooz - Péry
- **30**Pont D'avroy - Guillemins - Chênée–Embourg

De plus, l'arrêt Monument Gramme se trouve à 300 mètres de la maison médicale. Il est accessible via les lignes suivantes :

- **48**Opéra - Guillemins - Sart-Tilman Université – CHU
- **64** Liège - Banneux – Aywaille
- **65**Liège - Aywaille - Remouchamps
- **377** Liège - Esneux - Comblain-Au-Pont

https://www.infotec.be/Portals/0/TEC%20Li%E8ge_Verviers/PDF/Liege_Centre_Edition2015.pdf

5. Caractéristiques locales de la population

La population située dans la zone géographique couverte par la maison médicale Humilis représente à peu près 40% de l'ensemble de la commune de Liège.
A l'heure actuelle, la commune de Liège compte 196.970 habitants, dont l'âge moyen est 40,4 ans.

Les ménages privés de la commune sont composés de 1,95 personne(s) en moyenne (contre 2,31 personne(s) en Wallonie, selon des données de 2013).

Enfin, le taux d'emploi administratif des 15-64 ans s'élève à 46,9% à Liège (contre 53,8% en Wallonie). Ce pourcentage représente le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi par rapport à la population de 15 à 64 ans, en moyenne annuelle pour l'année 2014.

Le taux de chômage administratif(en comparaison à cette population active) s'élève quant à lui à 27,2%, toujours parmi les 15-64 ans de la commune.

Nous avons pu obtenir une série de données spécifiques aux quartiers Vennes, Longdoz, Guillemins, Angleur (qui regroupe Angleur, Kinkempois et Sart-Tilamn), Grivegnée, Chênée, et Sclessin : elles seront utilisées dans cette rubrique pour indiquer les chiffres vraisemblables pour le territoire approximatif de la maison médicale.

L'ensemble des quartiers précités comptait 77.338 habitants inscrits au registre national en 2015. Le nombre d'hommes (37.624) est légèrement inférieur à celui de femmes (39.714). Environ 16% de la population du territoire est de nationalité étrangère, principalement italienne, française, marocaine, espagnole, roumaine et congolaise.

Chiffres repris du document PDF édité par l'Echevinat de l'Etat Civil de Liège - Département des Affaires Citoyennes 2015				Les nationalités représentées dans la zone de la maison médicale Humilis par plus de 500 habitants					
Tableau de bord	**Hommes**	**Femmes**	**Total**	**Italie**	**France**	**Maroc**	**Espagne**	**Roumanie**	**Congo**
Population de Liège	**96 953**	**99 419**	**196 372**	**7 641**	**4 629**	**3 858**	**2 932**	**1 281**	**1 253**
% population liégeoise	**38,81%**	**39,95%**	**39,38%**	**32%**	**41%**	**31%**	**27%**	**40%**	**44%**
Total zone MM Humilis	**37 624**	**39 714**	**77 338**	**2 479**	**1 909**	**1 192**	**802**	**516**	**547**
Quartiers	**Hommes**	**Femmes**	**Total**	**Italie**	**France**	**Maroc**	**Espagne**	**Roumanie**	**Congo**
Guillemins	5 489	5 785	11 274	201	499	89	102	88	67
Longdoz	6 244	6 156	12 400	397	393	375	199	118	129
Vennes	3 466	3 818	7 284	144	222	172	83	40	73
Angleur	5 069	5 148	10 217	261	331	105	73	75	62
Chênée	4 304	4 797	9 101	193	126	58	56	49	44
Grivegnée	9 838	10 814	20 652	620	242	330	245	64	105
Sclessin	3 214	3 196	6 410	663	96	63	44	82	67

A l'ensemble de cette population de résidents, il faut ajouter un certain nombre d'étudiants "koteurs" à la semaine qui ne sont pas domiciliés dans les différents quartiers.

Par ailleurs, on observe une proportion de 20,8% d'habitants âgés de moins de 20 ans, 60,5% ont entre 20 et 64 ans, et 18,6% sont des personnes de plus de 65 ans. La pyramide des âges ci-dessous représente la répartition de la population (axe horizontal) du territoire de la maison médicale en fonction de l'âge (axe vertical) et du sexe (hommes à gauche, femmes à droite).

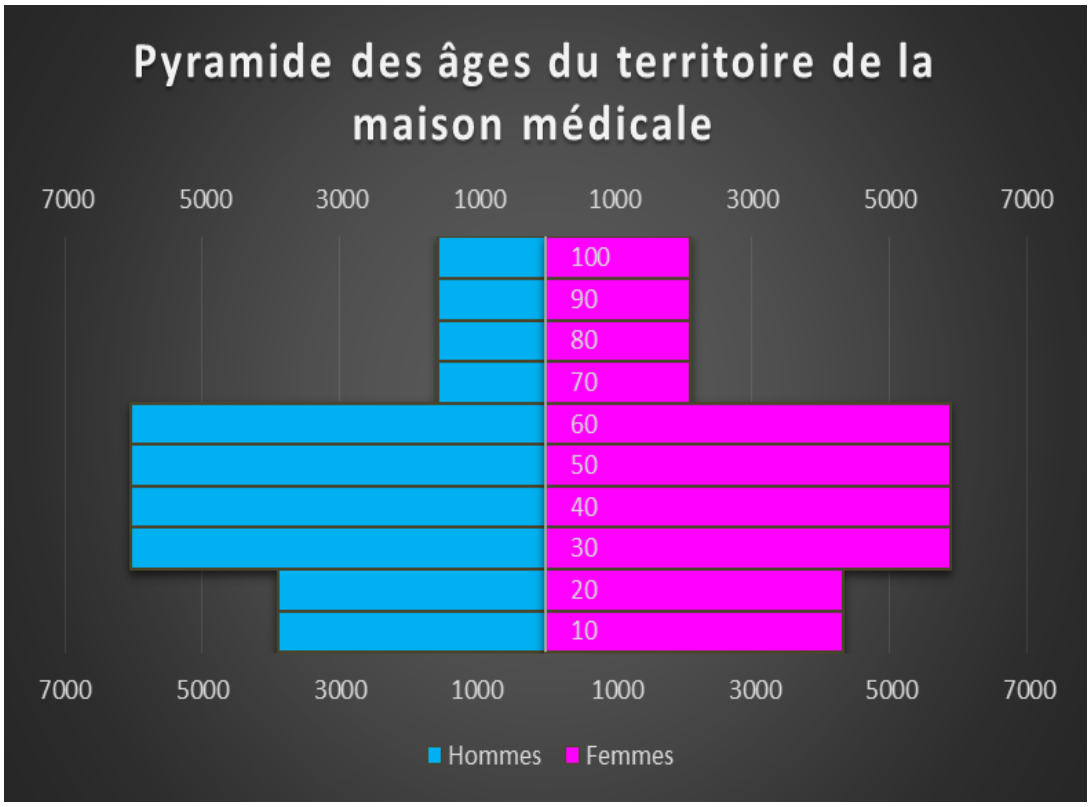

En ce qui concerne la structure des ménages présents sur le territoire, beaucoup d'habitants étaient des personnes isolées en 2010. Il y semble y avoir une majorité de personnes seules et très peu de familles nombreuses vivant au sein des quartiers de la zone géographique.

A titre d'exemple, le graphique suivant présente la structure des ménages du quartier des Vennes.

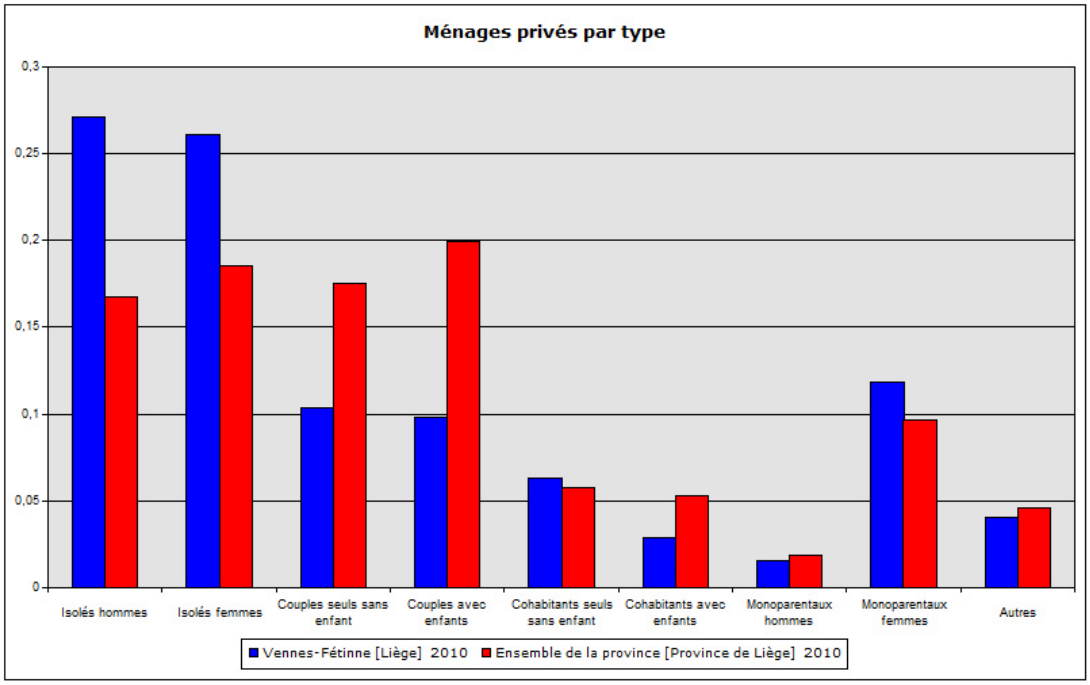

6. Situation actuelle en matière d'offres de soins de santé primaires

Dans la commune de Liège existent des zones d'action positive délimitées dans le cadre de la politique des grandes villes en raison du critère de précarité attribué à ces zones de médecine générale. L'avenue Albert Mahiels est une des multiples « rues considérées comme précaires » dans la zone d'installation de la maison médicale Humilis.
Voici un aperçu de quelques organisations de santé déjà actives dans la zone de la maison médicale Humilis :

- La maison médicale L'Herma, Rue Natalis 73, couvre les zones Vennes-Longdoz, Amercoeur et Grivegnée. La maison médicale du Laveu, Rue du Laveu 74, couvre les quartiers Laveu, Cointe, Burenville, St Laurent, St Gilles, Guillemins, et Fragnée. Toutes ces deux maisons médicales ferment régulièrement les possibilités d'inscription pour les patients car leurs capacités sont dépassées pour répondre à la demande.

- Le GMSLE (Groupe Médico-Social Liège Est asbl), Rue des Vennes 167, est une association qui regroupe des travailleurs sociaux et des prestataires de soins (médecins, kinésithérapeutes, psychothérapeutes, infirmiers, pharmaciens, etc.) tous indépendants les uns des autres. Elle veut promouvoir entre ses membres, un esprit de collaboration et de dialogue professionnel dans l'intérêt du patient seul. Elle assure une coordination d'aide à domicile et souhaite améliorer les conditions de vie et de santé de la population du quartier.

- Le GLAMO, Quai Van Beneden 25, regroupe toutes les associations de médecins généralistes liégeois pour assurer le service de garde de médecine générale de Liège.

Dans les réseaux locaux on retrouve des associations tels que :

- La Coordination des Associations et des Partenaires Publics du Quartier Vennes-Fétinne à LIÈGE (CVF ASBL) qui s'est fixée pour missions de coordonner et soutenir les actions du tissu associatif local (exemples d'activités : coordination des actions de cohésion sociale sur le quartier, lien entre les services publics et les associations, réunions mensuelles des associations, échange des bonnes pratiques, travail sur les projets du quartier, information sur les nouveaux décrets,...)

- L'Association pour la Promotion du Quartier Liège-Vennes-Fétinne ASBL.

- Les comités de quartier

- Cap Migrants, Rue de Fétinne 98, dont les objectifs sont de:

    - Défendre les droits des migrants, des demandeurs d'asile, des réfugiés ;

- Permettre à toute personne étrangère d'être accueillie, informée et guidée dans son projet, dans le respect de sa situation particulière et de ses caractéristiques culturelles ;

- Faciliter l'insertion en Belgique, tant par une bonne information qu'en permettant l'apprentissage du français ou l'orientation vers les structures existantes.

7. Nos activités

7.1. La médecine générale

- Dispenser des soins curatifs urgents ou chroniques, à des patients de tout âge, dans le cadre des consultations en cabinet à la maison médicale ou en visites à domicile :

    - Ecouter les plaintes du patient ;
    - Faire part de ses observations et proposer au patient d'en parler ;
    - Réaliser des examens cliniques et paracliniques (tests urines, électrocardiogrammes, spirométrie, …) ;
    - Informer adéquatement le patient sur ses pathologies, et les traitements possibles et l'inviter à exprimer librement ses choix ;
    - Réaliser des actes de la petite chirurgie (sutures, exérèse de lésions cutanées, immobilisations par bandages, confection de plâtres, …) ;
    - Diagnostiquer et traiter les maladies aiguës ;
    - Assurer le suivi à long terme des pathologies chroniques ;
    - Référer le patient à des praticiens extérieurs ou faisant partie de l'équipe ayant des compétences complémentaires plus spécifiques;

- Dispenser des soins préventifs primaires (examens de dépistages, vaccinations, suivi de la contraception, examens d'aptitude sportive ou au travail, …), secondaires (prévient le développement de problèmes à partir d'un stade précoce de la maladie), tertiaires (corrige les facteurs de risque d'aggravation en cas de maladie), quaternaires (prévient les risques de complications, de surmédicalisation …), dans le cadre de consultations en cabinet à la maison médicale ou en visite à domicile ;

- Assurer la fonction de synthèse et tenir le dossier médical global à jour ;

- Contribuer à la coordination des soins interdisciplinaires destinés aux patients ;
- Participer aux activités d'éducation à la santé, de promotion de la santé et de santé communautaire ;
- Participer au service de garde médicale les soirs et les week-ends ;
- Utiliser les « recommandations de bonnes pratiques » et l' « evidence based medicine » ;
- Se former et se recycler de façon continue.

7.2. Les soins infirmiers

- Dispenser les soins préventifs et curatifs dans le cabinet à la maison médicale ou au domicile des patients ;
- Réaliser des actes techniques et des soins infirmiers, nécessitant ou pas de prescription ;
- Réaliser les actes médicaux confiés aux infirmiers ;
- Exécuter des actes techniques : toilettes, injections, soins des plaies, prises de sang, mesures de paramètres concernant les différentes fonctions biologiques, application de bandages, enlèvement de matériels de suture cutanée, préparation et administration de médicaments, réalisation de l'ECG, …;
- Observer et suivre l'état de santé social, psychologique et physique des patients et détecter des changements éventuels;
- Accompagner et informer les patients ;
- Informer et soutenir les patients, leur famille et leur entourage sur le plan psychosocial ;
- Stimuler l'autonomie des patients en cherchant un équilibre entre l'offre de soins et leur autonomie ;
- Tenir à jour le dossier infirmier ;
- Participer aux activités d'éducation à la santé, de promotion de la santé et de santé communautaire ;
- Participer à la continuité et à la qualité des soins interdisciplinaires ;
- Participer au service de garde infirmier les soirs et les week-ends ;

- Se former et se recycler de façon continue.

7.3. Les soins de kinésithérapie

- Dispenser les soins dans le cabinet à la maison médicale ou au domicile des patients ou dans d'autres lieux appropriés en fonction des activités envisagées, afin de maintenir leur autonomie ou les réhabiliter au mieux de leurs capacités ;

- Etablir des diagnostics kinésithérapeutiques chez les patients concernant des problèmes moteurs ;

- Déterminer le traitement optimal dans le cadre de la concertation interdisciplinaire ;

- Informer les patients à propos des examens, des troubles constatés et de la thérapie conseillée ;

- Prodiguer des soins de kinésithérapie : massage, drainage lymphatique, rééducation des troubles de l'équilibre, relaxation neuromusculaire, thermothérapie, pressothérapie, rééducation locomotrice et respiratoire, gymnastique préventive notamment école du dos, … ;

- Participer à la prévention des maladies du système locomoteur, des voies respiratoires et du système cardiovasculaire ;

- Etablir des rapports d'évolution et tenir à jour un rapport sur chaque traitement effectué ;

- Participer aux activités d'éducation à la santé, de promotion de la santé et de santé communautaire ;

- Se former et se recycler de façon continue.

7.4. L'accompagnement psycho-social, éducatif et administratif

- Explorer et inventorier la problématique psychosociale avec les patients;

- Faire une analyse et établir des priorités dans des situations relevant de problématiques différentes;

- Fournir des informations aux patients pour contribuer à une solution à leurs problèmes;

- Référer les patients vers les instances qui peuvent les aider à résoudre leurs problèmes;

- S’occuper des patients dans les situations de crise;
- Participer aux activités éducatives pour les patients :
- Apprendre aux patients à être indépendants et autonomes ;
- Fournir de l'assistance aux patients : Aide les patients à remplir divers formulaires (tels que déclarations de revenus, demande de dédommagement) et pour d'autres difficultés administratives, en assure le suivi et l'accompagnement ;
- Chercher des centres de service et des systèmes d'assistance pour les patients (aide-ménagère, maison de repos);
- Servir de médiateur entre les patients, la famille, l’entourage et l'institution et/ou l'administration et les services juridiques;
- Défendre les intérêts des patients en ce qui concerne la sécurité sociale, le logement et les possibilités financières;
- Développer un réseau local pour pouvoir orienter les patients vers les bonnes instances;
- Collaborer avec des services sociaux externes pour l'adéquation des soins aux patients individuels et pour l'annonce des problèmes psychosociaux structurels ;
- Apporter une compétence et un regard particulier dans les projets de santé communautaire ;
- Etablir et tenir à jour un rapport sur chaque patient ;
- Se former et se recycler de façon continue.

7.5 La prise en charge psychologique

- Aider des patients dans le cadre d’un travail psychologique et suivre leur évolution : aider à clarifier le vécu et le ressenti, à mettre des mots sur ce qui est pénible et se manifeste parfois physiquement, à faire des liens et comprendre ce qui préoccupe, trouble ou inquiète les personnes qui consultent ;
- Soutenir les autres intervenants confrontés à des problématiques psycho-relationnelles présentées par les patients ;
- Etablir des diagnostics psychothérapeutiques chez les patients ;

- Participer à la concertation interdisciplinaire et animer les réunions d'équipe ;
- Tenir à jour un rapport de chaque traitement effectué et établir des rapports sur l'état et l'évolution des patients (dossier patient) ;
- Participer aux activités d'éducation à la santé, de promotion de la santé et de santé communautaire ;
- Observer la dynamique et l'ambiance de l'équipe afin de faciliter la communication dans l'équipe ;
- Veiller à l'épanouissement de chaque membre du personnel en tant que travailleur au sein de la maison médicale ;
- Se former et se recycler de façon continue.

7.6. La diététique et les conseils alimentaires

- Effectuer des consultations au cabinet à la maison médicale ou en visite à domicile pour promouvoir une alimentation saine et équilibrée en général ou adaptée aux besoins spécifiques des patients tenant compte de leur état de santé (obésité, diabète, hypercholestérolémie, HTA, …) ;
- Donner des conseils nutritionnels aux patients et aux prestataires de soins de la maison médicale ;
- Soutenir les patients et leur fournir des explications sur les bonnes pratiques en matière de cuisine en général et sur les mesures spécifiques appropriées en fonction des régimes prescrits (établissement de menus et conseils de préparation), en tenant compte de leurs conditions d'existence, de leurs moyens (financiers, équipement, …) et de leurs pratiques culturelles ;
- Tenir à jour le dossier des patients concernant leur régime, les consultations et les visites à domicile;
- Se documenter et se tenir à jour dans le domaine de l'alimentation et la diététique ;
- Participer à des enquêtes nutritionnelles éventuelles au sein de la communauté de patients ou dans la communauté en général.
- Se former et se recycler de façon continue.

7.7 L'accueil à la maison médicale

- Accueillir les patients et visiteurs, gérer et/ou transférer leurs demandes, les orienter vers le soignant adéquat ;

- Ecouter et informer les patients et les visiteurs ;
- Animer et veiller à une bonne ambiance dans la salle d'attente ;
- S'occuper de l'affichage en salles d'attentes
- Organiser l'accueil (permanence physique et téléphonique) ;
- Coordonner la communication interne et externe (entre les travailleurs de la maison médicale, entre les patients et l'équipe de la maison médicale et, le cas échéant, entre les usagers et des institutions extérieures) ;
- Participer aux activités d'éducation à la santé, de promotion de la santé et de santé communautaire ;
- Gérer le planning général de l'équipe de travailleurs de la maison médicale : prendre les rendez-vous en consultations ou visites à domicile ;
- Effectuer des activités administratives et logistiques : inscriptions des patients, photocopies des résultats, numérisation des documents, gestion du courrier et des dossiers des patients vus en consultation, organisation de l'offre de documentation et d'information à destination des patients ;
- Se former et se recycler de façon continue.

7.8. La santé communautaire

- Développer des activités visant la population locale, en partenariat avec le réseau dans le but de renforcer les aptitudes et les capacités des individus afin de leur permettre de rester ou redevenir acteur de leur santé.
- Développer et exécuter des projets concernant la prévention et la promotion de la santé afin d'améliorer la santé des patients et de réduire les différences de niveau de santé liées, entre autres, aux déterminants socio-économiques et environnementaux, en particulier pour les plus vulnérables des membres de la communauté.
- Développer, exécuter et documenter des projets relatifs à la santé :
    - Coordonner l'établissement d'un diagnostic communautaire ;
    - Etablir un plan d'action concernant la prévention et la promotion dans le domaine de la santé, l'exécuter, y associer les instances locales et l'implémenter;

- Développer des projets à partir des besoins de la communauté et des patients, en collaboration avec les autres prestataires de soins;
- Initier des projets en collaboration avec les organisations externes au service et avec l'équipe;
- Rechercher de la documentation et établir un dossier concernant chaque projet;
- Suivre les progrès et évaluer les projets.

- Organiser la prévention individuelle et de groupe : Organiser des sessions d'information relatives à la santé et des sessions de formation pour des patients individuels ou en groupe (avec des thèmes tels que les premiers secours, une alimentation saine, le dépistage de certaines maladies, les soins en général ou en particulier, par exemple, pour des patients atteints de pathologies chroniques) ou les fait organiser par des tiers.
- Soutenir les autres prestataires de soins concernant la prévention (par exemple organiser la campagne de vaccination contre la grippe, …) et la promotion de la santé.
- Organiser un réseau avec des associations de quartier et prendre part à la concertation et à la collaboration interdisciplinaire.
- Soutenir des groupes de travail intersectoriels en rapport avec la promotion de la santé dans la zone d'action de la maison médicale, entre autres, en réalisant des projets, en les implémentant et en cherchant des financements alternatifs pour les projets.
- Favoriser la compétence de l'équipe en matière de prévention à la santé en les familiarisant, entre autres, avec le travail par projets, en la soutenant dans la mise sur pied de projets de prévention et en établissant une concertation relative aux soins.
- Effectuer des activités gestionnaires en rapport avec les activités de promotion de la santé :
  - Exécuter l'administration relative aux projets;
  - Tenir à jour les données statistiques;
- Se former, se recycler de façon continue, et maintenir à jour ses compétences en matière de gestion de projets.

7.9. L'administration et la gestion journalière de la maison médicale

Assurer les fonctions d'administrateur délégué à la gestion journalière de l'association :

- Gestion administrative du personnel :
    - Suivi de la procédure de recrutement et d'engagement, (Dimona, préparation et signature des contrats et conventions de collaboration, …) ;
    - Relations avec le secrétariat social et les instances administratives en lien avec les travailleurs (ONSS, Onem, Forem, agences d'interims, mutuelles, syndicats, pouvoirs subsidiant, …) ;
    - Gestion des salaires, honoraires, frais de déplacements, … ;
    - Gestion des assurances (assurances professionnelles des prestataires, …) ;
    - Gestion des ressources humaines ;
- Fonctions de secrétariat
    - La gestion du courrier administratif courant, les réponses aux demandes d'informations, aux C.V., … ;
    - Gestion de la logistique bureautique et informatique (achat de matériels, classements des documents administratifs, …) ;
    - La gestion du site internet ;
    - Rédiger le rapport d'activité annuel ainsi que les autres documents administratifs relatifs à la vie de l'ASBL ;
- Gestion financière
    - Gestion courante de la caisse ;
    - Réceptionner et vérifier la concordance entre les livraisons et les factures et effectuer les paiements ;
    - Assurer les contacts avec les services après-vente lorsque cela s'avère nécessaire ;

- Classement régulier des documents comptables entrants (factures, notes de crédit, déclarations de créances, extraits de banque) et sortants (quelques factures, les relevés de prestations à fournir au secrétariat social, aux organismes subsidiant, compagnies d'assurances, à l'administration fiscale, etc.) ;

- Gestion et suivi de la comptabilité spécifique au forfait : effectuer les tâches liées à la facturation du forfait, telles que tenir à jour les fichiers des patients inscrits ou désabonnés, s'occuper des facturations auprès des mutuelles ;

- S'occuper des facturations auprès du CPAS ;

- Suivre le budget et les dépenses, établir le rapport financier des projets de santé communautaire, et fournir aux pouvoirs subsidiant les rapports financiers ;

- Suivre les subsides auprès des administrations ;

- Réalisation des bilans financiers et préparation des budgets de fonctionnement : informer l'équipe, le C.A. et l'A.G. de l'évolution de la situation financière et attirer leur attention sur les dépenses excessives, prévisibles, etc.

- Gestion et entretien du bâtiment et des locaux

- Assurer les contacts avec la Fédération des maisons médicales.

- Remboursements des attestations de soin : suivi des remboursements liés aux prestations extérieures à la Maison Médicale pour les patients inscrits au forfait. Cette fonction est partagée par la gestionnaire du forfait et la cellule remboursement. Celle-ci sera composée de trois travailleurs (médecin, kinésithérapeute, infirmier) qui analysent les demandes de remboursement introduites par les patients et voient si celles-ci correspondent ou non aux critères de remboursement que nous allons établir ;

- Se former régulièrement pour s'adapter et optimiser les outils de travail.

7.10. La coordination : les réunions de secteurs et d'équipe

Les réunions d'équipe sont l'occasion d'échanger de façon interdisciplinaire autour des points suivants :

- Partage d'informations sur les inscriptions, désinscriptions, naissances, décès,… ;

- Partage d'informations, discussions sur des problèmes/questions éventuels au sujet de patients en particulier ;
- Discussion/échanges autour de thèmes en rapport avec les soins et la santé ;
- Organisation des activités collectives (prévention, santé communautaire, réseau,…) ;
- Organisation des soins au quotidien (uniformisation de l'encodage, horaires,…) ;
- Prise de température, notamment au niveau des relations entre les membres de l'équipe, des objectifs fixés,… ;
- Evaluations diverses (voir point suivant).

La coordination entre les travailleurs d'un même secteur s'effectue lors des réunions de secteurs.

7.11. L'évaluation de notre pratique

Nous nous engageons à évaluer en permanence notre pratique, c'est-à-dire à porter des jugements critiques sur le déroulement de nos actions et sur ses résultats. Toutefois, nous faisons le choix de nous inscrire dans une démarche qualitative, collective et réflexive visant prioritairement l'évaluation du travail quotidien dans le cadre de notre projet. Notre évaluation se veut non pas un instrument de contrôle mais un outil d'amélioration de la qualité au service des usagers.

8. Nos horaires

L'accueil de la maison médicale Humilis sera ouvert et accessible au public de 8h00' à 19h00' du lundi au vendredi, et de 09h00' à 12h00' le samedi.

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction **2**
2. Notre projet **3**
3. Nos valeurs **3**
3.1. La solidarité 3
3.2. La justice sociale, basée sur un principe d'équité 4
3.3. Le respect de l'altérité 4
3.4. L'autonomie 4
4. Lieu d'implantation **5**
4.1. Localisation géographique 5
4.2. Accessibilité 5
5. Caractéristiques locales de la population **6**
6. Situation actuelle en matière d'offres de soins de santé primaires **9**
7. Nos activités **10**
7.1. La médecine générale 10
7.2. Les soins infirmiers 11
7.3. Les soins de kinésithérapie 12
7.4. L'accompagnement psycho-social, éducatif et administratif 12
7.5. La prise en charge psychologique 13
7.6. La diététique et les conseils alimentaires 14
7.7. L'accueil à la maison médicale 14
7.8. La santé communautaire 15
7.9 L'administration et la gestion journalière de la maison médicale 17
7.10 La coordination : les réunions de secteurs et d'équipe 18
7.11 L'évaluation de notre pratique 19
8. Nos horaires **19**